

# COMMUNE D'ALLONDELLE-LA-MALMAISON

Conseil Municipal en date du 26 septembre 2009

Réuni à 19H30, sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

**Etaient présents** M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric adjoint aux finances et à la Communication, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mme BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. ARNOULD Jacques, BLANCHETETE Gilbert, CAPART François, PEIXOTO Pascal, MONIOT Gérard, PETRUZZELLI Nicolas, M. DEPIESSE Alain.

**Etait absent excusé** : M. BUDIN Eric.

## **1. Acquisition d'une débroussailleuse.**

Le maire rappelle que la débroussailleuse acquise en août a été dérobée suite à une imprudence. Il propose au Conseil, l'achat d'une nouvelle machine, pour un montant de 783,70 € TTC. Un virement de crédits de 784 € est nécessaire en provenance du compte 23135-704 au profit du compte 21757-903.

A l'unanimité, le Conseil décide l'acquisition de la débroussailleuse et accepte le virement de crédits correspondants.

J-F. MARIEMBERG et D. BLANCHETETE s'engagent à verser 200 €, chacun, pour atténuer le prix d'achat de la machine. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces versements. Des titres de recettes seront émis.

## **2. Demande de subventions au Conseil Général : projet de rénovation et de mise aux normes pour l'accueil des handicapés de la mairie de La-Malmaison.**

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal approuve le programme global 2010, au titre de la dotation d'équipement. Il sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour le programme de travaux suivants :

Projets sous maîtrise communale.

- Réfection de la mairie de La-Malmaison et mise aux normes du bâtiment pour l'accueil des handicapés. Le montant estimé de la première tranche s'élève à 138 598,59 € HT.

## **3. Demande de subventions au titre de la dotation globale (Etat) : rénovation mairie de La-Malmaison.**

Le maire rappelle le projet de rénovation et de mise aux normes « handicapés » de la mairie de La-Malmaison. Cette mise aux normes de la mairie est indispensable. En outre, l'intérieur du bâtiment est en état de délabrement.

Le conseil accepte de prévoir la restauration, en deux tranches. Au titre de la première tranche, il propose de solliciter l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement, pour la réalisation des travaux estimés à 138 598,59 € HT : gros œuvre (escaliers dalles en béton), portes et fenêtres, électricité).

## **4. Demande de subventions au Conseil Général – dotation solidarité.**

Suite aux travaux de bâtiment de l'école à Allondrelle (remplacement de la chaudière : coût des travaux : 7449,93 € HT), le conseil municipal sollicite du conseil général, le versement de la dotation solidarité pour 2009.

## **5. Remboursement emprunt assainissement.**

Le service des eaux a remboursé cette année un emprunt de 100 000 € contracté il y a trois ans pour réaliser des travaux d'assainissement. Le remboursement du capital était in fine.

50 000 € étaient déjà prévus au budget primitif. Il y a lieu de compléter le niveau des crédits budgétaires par le virement suivant :

**En dépenses :**

- compte 1641 emprunts : + 50 000 €
- compte 2313-505 station d'épuration : - 27 033,87 €

- compte 020 dépenses imprévues : - 9 932. 76 €

En recettes :

- compte 10222 FCTVA : + 13 033, 37 €

## **6. Location de l'appartement de l'école.**

Les enseignants nouvellement nommés n'ont pas souhaité louer l'appartement de l'école. Plusieurs couples ou personnes ont demandé à le louer. Par souci d'égalité de traitement entre les candidats, le conseil décide de choisir le critère de l'ancienneté de la demande.

Les candidats les plus anciens sont Monsieur JULLION Jérémy et Mademoiselle SAUVLET Stéphanie. Le Conseil décide, à l'unanimité moins deux voix contre, de louer aux intéressés l'appartement au prix de 450 € par mois. Le loyer sera révisable trimestriellement sur la base du coût de la construction au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Les locataires verseront une caution égale à un mois de loyer. Il autorise le maire à établir et signer un bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009. Un virement automatique du loyer sur le compte de la trésorerie de Longuyon est souhaité.

## **7. Renouvellement des commissions consultatives.**

Par délibération du 16 mai 2008, le conseil a souhaité renouveler chaque année les membres de commissions n'appartenant pas au conseil afin d'associer le plus grand nombre de personnes à la gestion de la commune.

Les commissions modifiées sont composées comme suit :

Commission des Bois	MM. BOLTZ Stéphane, LEDOYEN Jean-Pierre, <i>LAMPSON Josselin</i>
Commission des Ecoles	M. <i>ETIENNE Franck</i> , Mmes <i>ZANALETTI Martine</i> , <i>FISCHER Aline</i> , <i>ANTOINE Léna</i>
Commission des travaux	MM. LEFEVRE Francis, JONETTE Jean-Luc, CALLA Carmelo, ARMANDO Eric.
Commission de la Jeunesse	MM <i>BROUTIN Claudine</i> , <i>PEIXOTO Sabine</i> , <i>SEVERIN Fabian</i> , <i>BONBLED Pascal</i> , <i>LAMPSON Lionel</i> .

## **8. Demande de subvention DRAC – rénovation tableau en bois « l'Assomption ».**

Après la restauration du demi-relief « le jugement dernier », le maire propose de restaurer le tableau en bois intitulé « l'Assomption. ». Ce tableau est « classé ». Le devis proposé par « Le Sciapode » s'élève à 7 480 € HT. Etant donné que le Conseil Général n'accepte pas de subventionner, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité moins 4 abstentions, la proposition faite par « Le Sciapode » et sollicite la DRAC. Un dossier de demande de subvention sera déposé.

## **9. Terrain communal près de la station d'épuration ;**

Le maire informe le Conseil que Monsieur DE CAUSANS a fait part de son souhait d'acquérir la parcelle C35 d'une contenance de 36 ares 75 ca, située entre sa propriété et la nouvelle station d'épuration. Sur cette parcelle se trouvait l'ancienne station démolie. M. DE CAUSANS rappelle dans son courrier qu'une demande d'achat avait déjà été faite par sa mère le 25 août 1998. Il précise que la commune lui avait fait une réponse d'attente en raison du projet de construction de la nouvelle station. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas vendre cette parcelle. Il charge le maire d'en informer M. DE CAUSANS.

## **10. Remplacement d'ardoises sur le toit de l'église d'Allondrelle.**

De nombreuses ardoises se détachent de la toiture de l'église d'Allondrelle. Un devis a été demandé à deux entreprises de couverture. Seul M. J-M ZANALETTI propose un devis d'un montant de 689, 40 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Le maire,

J-F MARIEMBERG.